

Aide à l'acquisition d'équipement
Individuel d'inclusion numérique

Formulaire de demande de subvention pour les entreprises



Pour les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution de la subvention : se reporter au formulaire ci-joint.

Identification du demandeur :

- Raison sociale :

- N° SIRET :

- Nom du contact :

Adresse complète :

N° de téléphone :

(numéro du poste fixe commençant par 05.53...)

Courriel :

Pièces à produire :

- relevé d'identité bancaire ou postal,
- devis de l'acquisition du matériel ou facture (sous réserve que la date de cette dernière, soit postérieure au 25 juin 2010, date à laquelle le Conseil Départemental (et le SMPN par substitution) a décidé la mise en place de cette aide)
- copie du contrat signé avec le fournisseur d'accès à internet pour le paiement de l'aide

Fait à _____ , le _____

Signature.

à adresser à Monsieur le Président du Syndicat Mixte Périgord Numérique
2, rue Paul-Louis Courier
24019 – PERIGUEUX CEDEX
PERIGORDNUMERIQUE@dordogne.fr

Aide à l'acquisition d'équipement Individuel d'inclusion numérique

Formulaire de demande de subvention pour les entreprises



Le Syndicat Mixte Périgord Numérique recueille et traite les données personnelles de ce formulaire afin de gérer la demande d'aide à l'acquisition d'équipement individuel d'inclusion numérique. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à la limitation des traitements, à la suppression des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsable en remplissant le formulaire dédié auprès du Syndicat Mixte Périgord Numérique ou en contactant le délégué à la protection des données : ATD 24, 2 place Hoche, 24 000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr.

En cas de non fourniture des informations demandées, la demande d'aide pourra ne pas être traitée.

Les destinataires de ces informations sont les services administratifs et techniques du Syndicat Mixte Périgord Numérique ainsi que le Trésor Public.

Les données sont conservées 2 ans, et 10 ans pour les pièces comptables.